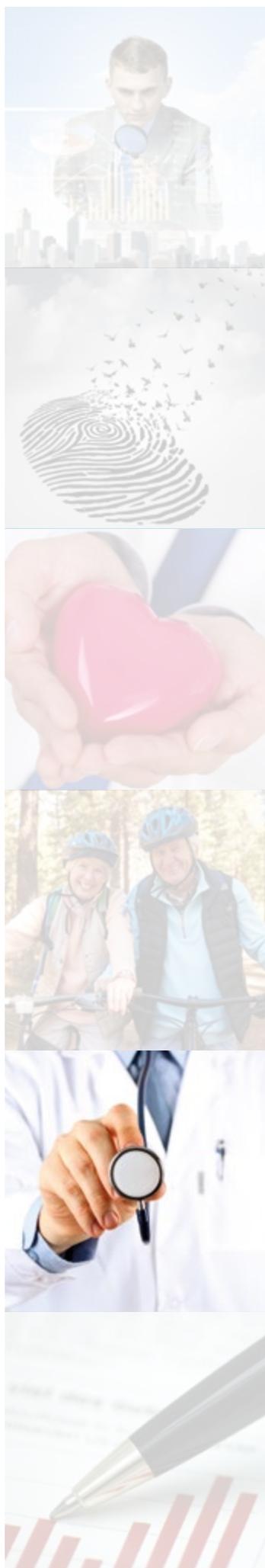


## Chapitre 5

# Offre de soins et de services

- **Une densité d'offre hospitalière supérieure à celles de la Belgique et de la Wallonie.** En effet, la densité de lits en hôpital général pour 1 000 habitants est de 4,7 en province de Liège contre 4,3 en Belgique et en Wallonie. L'arrondissement de Waremme présente la densité de lits hospitaliers la plus faible de la province (2,1).
- **Une capacité d'accueil des personnes âgées aussi favorable qu'en Wallonie.** Par rapport à la Wallonie, la province de Liège dispose d'une capacité proche en termes de densités de lits MR (37,6) et MRS (35,1) pour 1 000 habitants de 65 ans et plus.
- **En province de Liège, on compte un médecin généraliste pour 949 habitants,** ce qui est légèrement plus favorable que la situation Wallonne (992 habitants par médecin généraliste). Mais de grandes disparités au niveau communal existent. Berloz et Lontzen n'ont pas de médecin généraliste sur leur territoire tandis qu'à l'inverse, Hamoir et Trois-Ponts se situent sous le seuil de 456 habitants par médecin généraliste. Au fil du temps, les médecins pratiquent de plus en plus en association (maison médicale ou association de soins intégrés).
- **Une féminisation importante de la médecine.** En province de Liège, les femmes représentent 74,6 % des médecins généralistes de moins de 40 ans, contre 72,0 % en Wallonie. 81,6 % des gynécologues de moins de 40 ans en province de Liège sont des femmes. La proportion des femmes s'élève à 66,7 % chez les pédiatres et 62,0 % chez les ophtalmologues.
- **Une couverture en termes d'accueil des tout-petits qui dépasse l'objectif de Barcelone préconisant au taux de couverture de 33 %.** Le taux de couverture des places d'accueil préscolaire s'élève à 35,2 % en province de Liège et à 37,9 % en Wallonie.
- **Une pratique collective en Associations de santé intégrée (ASI) importante en milieu urbain.** En 2020, la province de Liège comptait trente-trois Associations de santé intégrée, dont vingt-neuf dans l'arrondissement de Liège. Aucune n'est présente dans l'arrondissement de Waremme.



# Chapitre 5 :

---

## 1. Offre de soins

Bien que l'accès aux soins de santé en Belgique soit relativement bon, il y a d'importantes inégalités en termes d'accessibilité (financière, géographique...) [1]. En province de Liège, les quatre arrondissements bénéficient d'infrastructures de soins de santé assez bien réparties, y compris dans les cantons de l'Est. Par contre, pour ce qui est des soins de première ligne et l'accès à un médecin généraliste, il existe de grandes inégalités d'accès entre les communes.

### 1.1. Structures hospitalières

Les attentes et les exigences envers le secteur hospitalier sont multiples : médicales d'abord, puisque les hôpitaux doivent fournir les soins de la meilleure qualité, avec des techniques évoluant en permanence, et ce, dans un contexte où les contraintes réglementaires et budgétaires sont de plus en plus importantes. Les attentes sont sociétales également : les hôpitaux doivent répondre aux besoins de la population en proposant des services accessibles à tous et ce, quels que soit le statut économique ou les croyances des patients [2].

Les principaux changements des dernières années sont les suivants : les nombreuses fusions, la réorientation du financement des hôpitaux, la structuration de l'activité hospitalière par le biais de programmes de soins et la réduction de la durée de séjour des patients à l'hôpital [3].

Il existe plusieurs types d'établissements hospitaliers. Nous traiterons plus particulièrement des hôpitaux généraux, universitaires et psychiatriques.

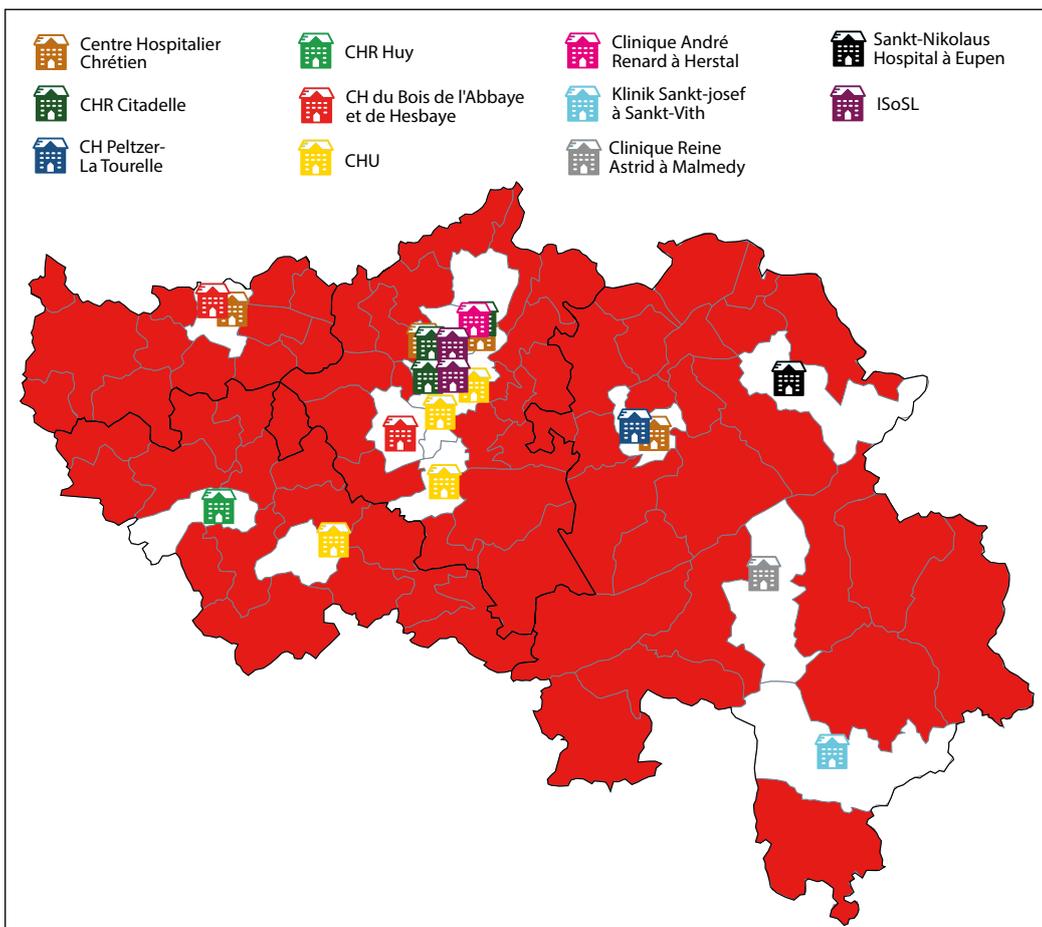
Un hôpital général accueille les patients aussi bien de jour que de nuit pour une aide médicale spécialisée et offre des traitements de chirurgie et de médecine interne, complétés par diverses autres disciplines telles que la gériatrie, la gynécologie-obstétrique, la pédiatrie, la neuropsychiatrie ou la révalidation, par exemple.

Les hôpitaux universitaires possèdent les mêmes services que les hôpitaux généraux mais se voient également attribuer les missions de formation des professionnels de santé, de recherche scientifique et de développement de nouvelles technologies. Ils sont reliés à une université disposant d'une faculté de médecine proposant un cursus complet [4].

Les hôpitaux psychiatriques sont davantage destinés aux soins de santé mentale de plus longue durée. Ils sont soumis aux mêmes normes d'agrément que les hôpitaux généraux. Le séjour en hôpital psychiatrique est cependant appelé à être à la fois le plus bref et le plus spécialisé possible, et avant tout orienté vers la réinsertion sociale [5].

# OFFRE DE SOINS ET DE SERVICES

Carte 5.1. Répartition des hôpitaux généraux/universitaires, province de Liège, 2021



Source : INAMI

→ La province de Liège compte vingt-deux hôpitaux généraux.

Certains sont regroupés dans le cadre de groupes et proposent plusieurs implantations :

- le Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye avec deux implantations : Seraing (caractère universitaire) et Waremme ;
- le Centre Hospitalier Chrétien avec quatre cliniques : le MontLégia, Hermalle-sous-Argenteau, Heusy et Waremme ;
- le Centre Hospitalier Régional de la Citadelle avec trois implantations à caractère universitaire : la Citadelle à Liège, Sainte-Rosalie à Liège et le Château-Rouge à Herstal ;
- le Centre Hospitalier Universitaire de Liège avec trois hôpitaux universitaires : le Sart-Tilman, l'implantation Ourthe-Amblyve à Esneux et Notre-Dame des Bruyères à Chênée. Le Centre neurologique de revalidation fonctionnelle de Fraiture est également attaché au CHU.
- IsoSL, cliniques de soins spécialisés avec l'Hôpital du Valdor et l'Hôpital du Pèrî.

La ville de Herstal accueille la Clinique André Renard sur son territoire.

La ville de Verviers a deux hôpitaux : le Centre Hospitalier Régional East Belgium, avec deux sites (« Peltzer » et « La Tourelle ») et la clinique CHC Heusy.

Celle de Malmédy dispose du Centre Hospitalier Reine-Astrid et celle de Huy du Centre Hospitalier Régional de Huy.

La Communauté germanophone a deux hôpitaux sur son territoire : St.Nikolaus-Hospital à Eupen et la Klinik St.Josef à Saint-Vith.

On dénombre sept hôpitaux psychiatriques en province de Liège (dont un hôpital de jour universitaire). Cinq sont situés à Liège, les deux autres à Lierneux et à Henri-Chapelle (Welkenraedt).



## Chapitre 5 :

**Tableau 5.1. Nombre et densité de lits d'hôpitaux généraux et psychiatriques, Belgique-Wallonie-province de Liège, par arrondissement, décembre 2021**

		Hôpitaux généraux et universitaires		Hôpitaux psychiatriques	
		Nombre de lits	Densité pour 1 000 hab.	Nombre de lits	Densité pour 1 000 hab.
Belgique		49 788	4,3	15 857	1,4
Wallonie		15 552	4,3	4 726	1,3
Province de Liège		5 253	4,7	1 355	1,2
ARRONDISSEMENTS	Huy	437	3,8	0	0,0
	Liège	3 593	5,8	684	1,1
	Verviers	1 053	3,7	671	2,3
	Waremme	170	2,1	0	0,0

Source : SPF Santé Publique, calculs OSLg

→ La province de Liège compte 5 253 lits hospitaliers, ce qui correspond à une densité de 4,7 lits pour 1 000 habitants. C'est une valeur supérieure aux densités de la Belgique (4,3) et de la Wallonie (4,3).

L'arrondissement de Liège présente la plus forte densité (5,8 lits pour 1 000 habitants) et comptabilise près de 70 % des lits hospitaliers de la province. À l'inverse, avec 2,1 lits pour 1 000 habitants, l'arrondissement de Waremme présente la plus faible densité de lits et est nettement en dessous des valeurs de la Belgique et de la Wallonie.

La densité de lits au sein des hôpitaux psychiatriques est de 1,2 lit pour 1 000 habitants en province de Liège. La plus forte densité se situe au niveau de l'arrondissement de Verviers (2,3) et est d'ailleurs supérieure à celles de la Belgique (1,4) et de la Wallonie (1,3). Il n'existe pas de lits psychiatriques dans les arrondissements de Huy et de Waremme.

**Tableau 5.2. Équipements et services dans les hôpitaux généraux, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2021**

	Belgique	Wallonie	Province de Liège
SMUR	96	37	10
Scanner	157	54	18
RMN	134	43	14
Radiothérapie	31	8	2
Centre de dialyse	54	20	6

Source : SPF Santé Publique

→ En 2021, les hôpitaux généraux de la province de Liège rassemblent dix Services Mobiles d'Urgence et de Réanimation (SMUR). Par ailleurs, l'ASBL Centre Médical Hélicopté (CMH) organise un service médical d'urgence et de réanimation par hélicoptère. La base se situe à Bra-sur-Lienne (Lierneux).

Le territoire dispose de dix-huit scanners et de quatorze installations de résonance magnétique nucléaire (RMN).

Il existe deux centres de radiothérapie sur le territoire (Centre Hospitalier Universitaire site du Sart-Tilman et CHR Verviers East Belgium site La Tourelle), et six centres de dialyse (Centre hospitalier régional de Huy, Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye à Seraing, Centre Hospitalier Régional de la Citadelle, Centre Hospitalier Universitaire site du Sart-Tilman, CHR Verviers East Belgium site La Tourelle et St.Nikolaus-Hospital à Eupen).

# OFFRE DE SOINS ET DE SERVICES

## 1.2. Maisons de repos et maisons de repos et de soins

Avec un vieillissement de la population déjà bien présent et qui continue à s'intensifier, les maisons de repos jouent un rôle important dans la prise en charge des personnes âgées, qu'elles soient dépendantes ou non.

La maison de repos (MR) est « l'établissement, quelle qu'en soit la dénomination, destiné à l'hébergement de personnes âgées qui y ont leur résidence habituelle et y bénéficient, en fonction de leur dépendance, de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et de soins infirmiers ou paramédicaux ».

La maison de repos et de soins (MRS) est « la maison de repos qui s'inscrit dans le cadre de l'article 5 de la loi du 27 juin 1978 modifiant la législation sur les hôpitaux et relative à certaines autres formes de dispensation de soins » c'est-à-dire celle qui organise « la dispensation d'un ensemble de soins permettant de raccourcir le séjour en hôpital ou de l'éviter ».

L'entrée dans un établissement d'hébergement ou d'accueil pour personnes âgées est possible à partir de 60 ans (sauf à titre exceptionnel sur demande de l'établissement auprès du Service Public de Wallonie) [6].

Tableau 5.3. Nombre et densité de lits MR et MRS, Wallonie-province de Liège, par arrondissement, 2020

	Nombre de MR et MRS	Lits MR		Lits MRS		Lits MR + MRS	
		Nombre	Densité pour 1 000 habitants de 65 ans et +	Nombre	Densité pour 1 000 habitants de 65 ans et +	Total	
Wallonie	606	25 984	37,5	24 258	35,0	50 242	
Province de Liège	184	7 982	37,6	7 437	35,1	15 419	
ARRONDISSEMENTS	Huy	25	976	46,8	1 000	47,9	1 976
	Liège	107	4 727	39,3	4 510	37,5	9 237
	Verviers	39	1 730	31,1	1 489	26,8	3 219
	Waremme	13	549	35,6	438	28,4	987

Source : AViQ, calculs OSLg

→ L'ensemble des MR et MRS en Wallonie comptabilise 50 242 lits, dont 24 258 sont agréés en repos et soins. 30,7 % de ces lits (MR+MRS) se situent en province de Liège.

Avec 35,1 lits pour 1 000 habitants de 65 ans et plus, la province de Liège présente une densité de lits MRS identique à celle de la Wallonie (35,0). La densité de lits MR est également identique en province de Liège et en Wallonie (37,6 et 37,5 lits/1 000 hab. de 65 ans et plus).

La grande majorité des lits MR et MRS se concentrent dans l'arrondissement de Liège. Les densités de lits MRS dans les arrondissements de Verviers et de Waremme sont particulièrement faibles (respectivement 26,8 et 28,4 lits MRS pour 1 000 habitants de 65 ans et plus). Ces deux arrondissements présentent également une densité de lits MR inférieure à celles de la province de Liège et de la Wallonie (respectivement 31,1 et 35,6 lits MR pour 1 000 habitants de 65 ans et plus). Dans le même temps, l'arrondissement de Huy présente des densités de lits fortement supérieures à celles de la province de Liège et de la Wallonie (46,8 lits MR et 47,9 lits MRS pour 1 000 habitants de 65 ans et plus).



# Chapitre 5 :

---

## 1.3. Médecins

Afin d'évaluer au mieux l'offre de soins en matière de professionnels de santé, nous avons décidé d'utiliser des données reflétant au mieux la réalité de terrain en ciblant les professionnels réellement actifs sur leur territoire. Les données relatives aux médecins généralistes sont donc directement liées à leur lieu d'activité et plus à leur lieu de résidence comme c'était le cas dans l'édition précédente. De ce fait, nous vous recommandons une extrême prudence en cas de comparaisons entre les différentes éditions des tableaux de bord.

Les médecins repris dans les données suivantes sont repris dans le cadastre des médecins généralistes actifs en médecine générale, établi par l'AViQ. Ce cadastre est réalisé avec l'aide des cercles de médecins généralistes qui mettent à jour la liste des médecins généralistes actifs dans la ou les communes de leur cercle. Sont inclus dans ce cadastre tous les médecins généralistes, quel que soit leur âge, dont le numéro d'agrément INAMI se termine par 003 ou 004 et qui déclarent pratiquer la médecine générale sur le territoire wallon (médecins généralistes actifs). Les médecins qui ne sont pas repris sont ceux qui sont en formation, sont pensionnés ou radiés, exercent une autre activité médicale que la médecine générale classique (nutrition, acupuncture, homéopathie, médecine sportive, préventive...), exercent en hôpital, sont en arrêt de travail.

### 1.3.1. Médecins généralistes

La pratique de la médecine générale a fortement évolué au cours des dernières années. Les jeunes médecins pratiquent davantage en groupe ou en association, ceci afin de leur permettre une meilleure conciliation vie privée-vie professionnelle. De plus, les médecins généralistes sont de plus en plus âgés ; le métier voit également une féminisation de plus en plus importante [7].

# OFFRE DE SOINS ET DE SERVICES

Tableau 5.4. Nombre de médecins généralistes, selon le sexe et nombre d'habitants par médecin généraliste, Wallonie-province de Liège, par arrondissement, 31 décembre 2019

		Nombre de médecins généralistes			Nombre d'habitants par médecin généraliste
		Femmes	Hommes	Total	
Wallonie		1 583	2 080	3 663	992
Province de Liège		500	667	1 167	949
ARRONDISSEMENTS	Huy	46	60	106	1 070
	Liège	308	417	725	861
	Verviers	118	145	263	1 094
	Waremme	27	46	73	1 115

Source : AViQ, calculs OSLg

→ En 2019, la Wallonie comptait 3 663 médecins généralistes dont 1 167 en province de Liège. Cela représente, pour la province de Liège, un médecin pour environ 950 habitants. Au regard de ces chiffres, la situation semble plus favorable en province de Liège qu'en Wallonie.

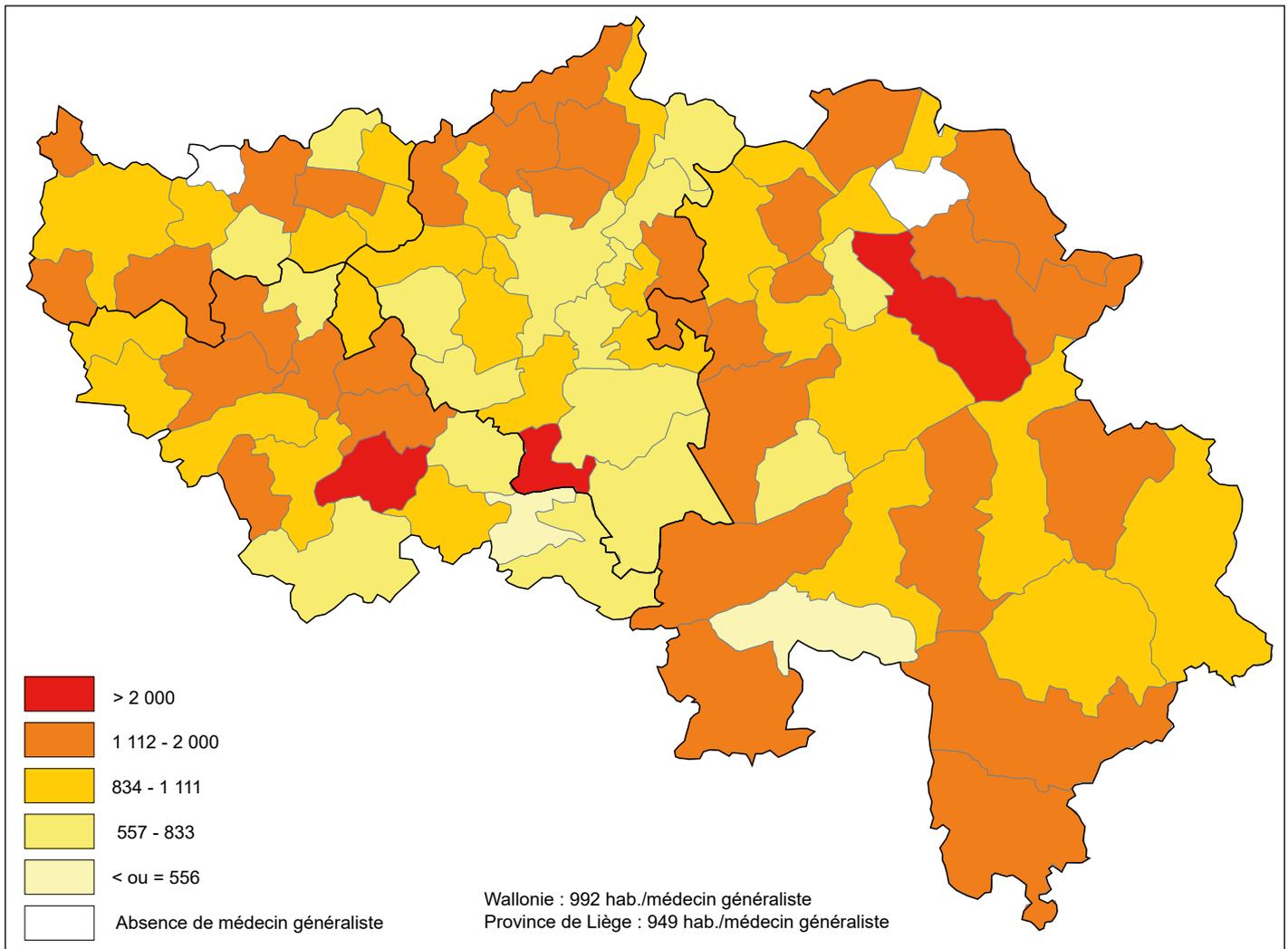
Toutefois, des disparités apparaissent au regard des chiffres par arrondissement. Celui de Liège présente un rapport de l'ordre d'un médecin généraliste pour 860 habitants, ce qui est plus favorable que la moyenne provinciale. Par contre, les arrondissements de Huy, de Verviers et de Waremme présentent des rapports de l'ordre d'un médecin généraliste pour plus de 1 000 habitants, ce qui est moins favorable que la moyenne provinciale.



## Chapitre 5 :

La Wallonie a mis en place le projet IMPULSEO I qui consiste en l'octroi d'une prime qui vise à encourager l'installation des médecins généralistes dans des zones nécessitant la présence de médecins généralistes supplémentaires. La prime vise à aider le médecin généraliste pour une nouvelle installation à savoir une première installation ou le déménagement vers une zone à faible densité de médecins [8]. Trois types de zones d'installation sont définies, dont une zone de médecine générale dont la densité médicale est faible ou risque de le devenir. Le montant de la prime peut varier en fonction de la densité de médecins généralistes et, dans certains cas, également de la densité de population.

Carte 5.2. Nombre d'habitants par médecin généraliste, province de Liège, 31 décembre 2019



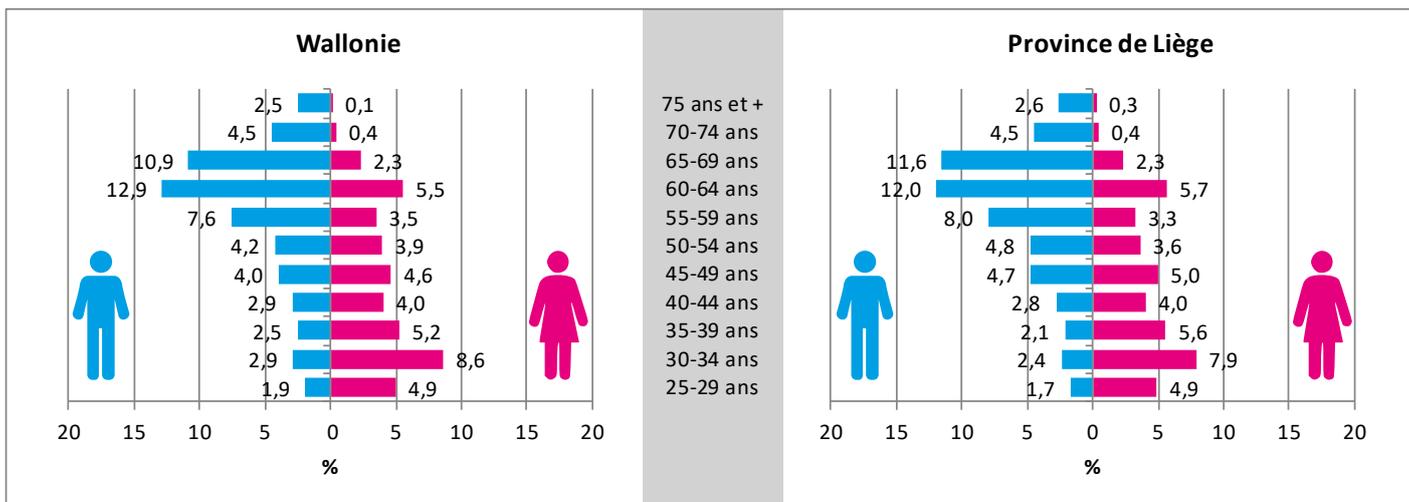
Discretisation : manuelle - Source : AViQ, calculs OSLg

→ Les communes de Berloz et de Lontzen n'ont pas de médecin généraliste sur leur territoire. Quarante-trois communes sur les quatre-vingt-quatre que compte la province de Liège dépassent le seuil de 1 111 habitants par médecin généraliste. Ce seuil est en lien avec l'un des critères des mesures IMPULSEO I (90 médecins pour 100 000 habitants).

À l'inverse, les communes de Hamoir et de Trois-Ponts se situent sous le seuil de 456 habitants par médecin généraliste. Ce seuil est en lien avec un autre critère des mesures IMPULSEO I (180 médecins pour 100 000 habitants).

# OFFRE DE SOINS ET DE SERVICES

Figure 5.1. Pyramide des âges des médecins généralistes, Wallonie-province de Liège, 31 décembre 2019



Source : AViQ, calculs OSLg

→ En province de Liège, les médecins âgés de 55 ans et plus constituent 50,6 % de l'ensemble des généralistes pour 50,4 % en Wallonie.

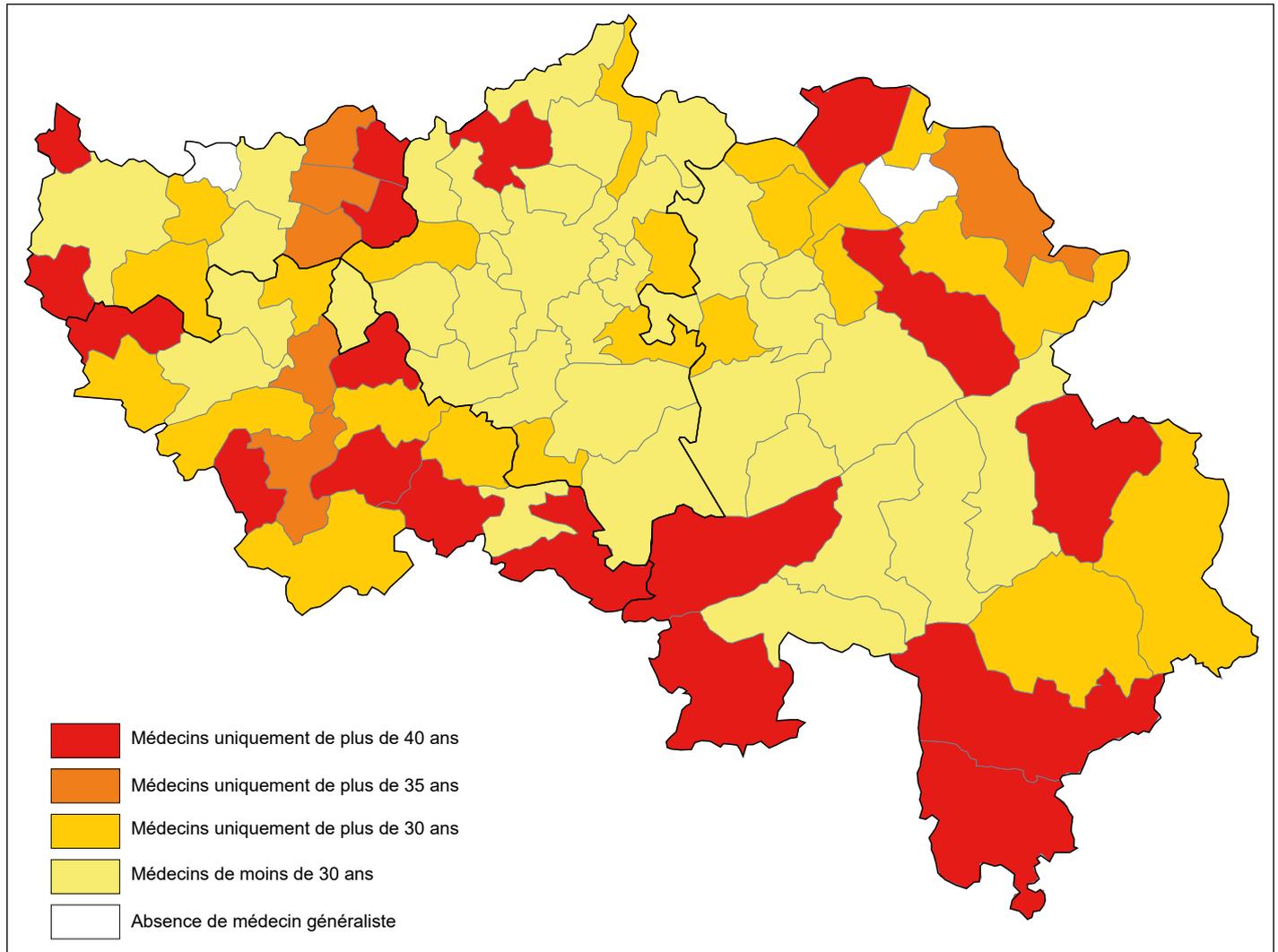
L'âge médian des médecins généralistes de la province de Liège se situe actuellement dans la tranche d'âge des 55-59 ans. Parmi l'ensemble des médecins généralistes sur la province, 24,4 % sont âgés de moins de 40 ans. C'est moins élevé qu'en Wallonie (26,1 %).

En province de Liège, parmi les médecins généralistes de moins de 40 ans, 74,6 % sont des femmes, contre 72,0 % en Wallonie.



## Chapitre 5 :

Carte 5.3. Répartition des médecins généralistes selon la catégorie d'âge, province de Liège, par commune, 2019



Source : AViQ

→ Sur l'ensemble de la province de Liège, dix-huit communes n'ont pas de médecin généraliste de moins de 40 ans. Ces communes présentent un caractère plutôt rural.

En province de Liège, trente-six communes ont des médecins de moins de 30 ans, établis dans les centres urbains ou périurbains.

# OFFRE DE SOINS ET DE SERVICES

## 1.3.2. Médecins spécialistes

Le SPF Santé Publique, via sa cellule de planification de l'offre des professions des soins de santé, publie divers rapports en relation avec les statistiques des différents professionnels de santé. La source de données la plus importante est « le cadastre », la banque fédérale de données des professionnels de santé. Il reprend tous les professionnels autorisés à exercer une activité professionnelle agréée. Néanmoins, ce relevé ne permet pas de connaître le nombre de personnes réellement actives ; c'est pourquoi, pour certaines professions de santé, la cellule réalise le projet « PlanCad », avec pour objectif de compléter les données du cadastre avec d'autres données externes. Ce couplage de données permet d'évaluer les personnes réellement actives dans la profession, le temps de travail... [9]. Dans cette publication, nous privilégions ces données, en fonction de leur disponibilité. Le cas échéant, les données du cadastre sont utilisées.

Tout comme pour les données relatives à l'offre de médecine générale, les sources de données pour les médecins spécialistes sont différentes de celles utilisées lors de l'édition précédente du Tableau de bord de la santé. La prudence s'impose donc en cas de comparaisons entre les éditions.

**Tableau 5.5. Nombre de médecins spécialistes, selon le sexe, et nombre d'habitants par médecin spécialiste, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2019**

	Hommes	Femmes	Total	Nombre d'habitants par médecin spécialiste
Belgique	16 869	12 691	29 560	387
Wallonie	5 516	4 011	9 527	381
Province de Liège	1 756	1 400	3 156	351

Source : SPF Santé Publique (Cadastre), calculs OSLg

→ La densité de médecins spécialistes en province de Liège est supérieure à celles de la Wallonie et de la Belgique, puisqu'on y recense un médecin pour 351 habitants, contre 381 en Wallonie et 387 en Belgique.

Quel que soit le territoire géographique, le nombre de médecins spécialistes de sexe masculin est plus élevé que celui de leurs homologues féminines.

**Tableau 5.6. Nombre de gynécologues, selon le sexe, et nombre de femmes (de 15 ans et plus) par gynécologue, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2019**

	Hommes	Femmes	Total	Nombre de femmes de 15 ans et + par gynécologue
Belgique	788	979	1 767	5 375
Wallonie	272	326	598	5 036
Province de Liège	97	112	209	4 395

Source : SPF Santé Publique (Cadastre), calculs OSLg

→ La densité de gynécologues rapportée à la population féminine de 15 ans et plus est plus élevée en province de Liège qu'en Wallonie ou en Belgique, puisqu'on y recense un praticien pour 4 395 femmes de 15 ans et plus.

En province de Liège, 81,6 % des gynécologues de moins de 40 ans sont des femmes, contre 83,6 % en Wallonie et 86,5 % en Belgique. Un peu moins de la moitié des praticiens sont âgés de 55 ans et plus en province de Liège (47,8 %), tout comme en Wallonie (48,0 %) et en Belgique (45,5 %).



## Chapitre 5 :

Tableau 5.7. Nombre de pédiatres, selon le sexe, et nombre d'enfants (de moins de 15 ans) par pédiatre, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2019

	Hommes	Femmes	Total	Nombre d'enfants de moins de 15 ans par pédiatre
Belgique	668	1 348	2 016	959
Wallonie	234	446	680	915
Province de Liège	82	164	246	766

Source : SPF Santé Publique (Cadastre), calculs OSLg

→ En province de Liège, le nombre de pédiatres rapporté à la population d'enfants de moins de 15 ans apparaît plus élevé qu'en Belgique et en Wallonie. Les femmes pédiatres sont plus nombreuses que les hommes et cette tendance continue à s'accroître. Elles représentent 84,8 % des pédiatres de moins de 40 ans en Belgique.

Les pédiatres de 55 ans et plus représentent environ quatre pédiatres sur dix en Wallonie (44,9 %), en Belgique (43,1 %) et en province de Liège (41,1 %).

Tableau 5.8. Nombre d'ophtalmologues, selon le sexe, et nombre d'habitants par ophtalmologue, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2019

	Hommes	Femmes	Total	Nombre d'habitants par ophtalmologue
Belgique	507	806	1 313	8 706
Wallonie	160	222	382	9 513
Province de Liège	57	93	150	7 380

Source : SPF Santé Publique (Cadastre), calculs OSLg

→ En province de Liège, on recense un ophtalmologue pour 7 380 habitants. La situation est plus favorable qu'en Belgique et en Wallonie.

Cette spécialité, comme beaucoup d'autres, se féminise également.

En province de Liège, plus de quatre ophtalmologues sur dix sont âgés d'au moins 55 ans (44,0 %). Cette proportion est plus importante en Belgique (49,9 %) et en Wallonie (50,8 %).

# OFFRE DE SOINS ET DE SERVICES

Tableau 5.9. Nombre d'anesthésistes, selon le sexe, et nombre d'habitants par anesthésiste, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2019

	Hommes	Femmes	Total	Nombre d'habitants par anesthésiste
Belgique	1 596	1 127	2 723	4 198
Wallonie	536	330	866	4 196
Province de Liège	206	117	323	3 427

Source : SPF Santé Publique (Cadastre), calculs OSLg

→ Les densités d'anesthésistes sont les mêmes en Belgique et en Wallonie. Elle est plus favorable en province de Liège où l'on compte 3 427 habitants par anesthésiste. Quel que soit le territoire observé, les hommes anesthésistes sont plus nombreux que les femmes.

Néanmoins, cette majorité masculine tend à diminuer : la moitié des anesthésistes de moins de 40 ans en Belgique sont des femmes (50,5 %). Cette proportion est moins élevée en province de Liège et atteint 45,6 %, contre 48,6 % en Wallonie.

## 1.4. Autres professionnels de la santé

### 1.4.1. Dentistes

Tableau 5.10. Nombre de dentistes, selon le sexe, et nombre d'habitants par dentiste, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2019

	Hommes	Femmes	Total	Nombre d'habitants par dentiste
Belgique	4 679	4 430	9 109	1 255
Wallonie	1 390	1 284	2 674	1 359
Province de Liège	521	431	952	1 163

Source : SPF Santé Publique (Cadastre), calculs OSLg

→ En province de Liège en 2019, 952 dentistes sont dénombrés, ce qui représente un dentiste pour 1 163 habitants. C'est plus favorable qu'en Wallonie (1 359) et qu'en Belgique (1 255). Plus de la moitié des dentistes sont des hommes et ce, quel que soit le niveau géographique.

La proportion de dentistes de moins de 40 ans s'élève à 23,9 % en province de Liège. Elle est moins élevée en Wallonie (20,3 %) et en Belgique (21,8 %). Plus de la moitié des praticiens en province de Liège est âgée d'au moins 55 ans (56,8 %). Cette proportion est légèrement supérieure en Wallonie (59,1 %) et en Belgique (57,2 %).



# Chapitre 5 :

## 1.4.2. Kinésithérapeutes

Tableau 5.11. Nombre de kinésithérapeutes, selon le sexe, et nombre d'habitants par kinésithérapeute, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2019

	Hommes	Femmes	Total	Nombre d'habitants par kinésithérapeute
Belgique	14 857	22 206	37 063	308
Wallonie	5 696	7 564	13 260	274
Province de Liège	1 602	2 222	3 824	289

Source : SPF Santé Publique (Cadastre), calculs OSLg

→ Les kinésithérapeutes en province de Liège sont 3 824, soit une densité de 289 habitants par professionnel. C'est plus favorable que la situation observée en Belgique mais moins que celle de la Wallonie.

La proportion de femmes est de 59,9 % en Belgique, 57,0 % en Wallonie et de 58,1 % en province de Liège.

29,8 % des kinésithérapeutes sont âgés de 55 ans et plus en province de Liège (31,6 % en Belgique), tandis que les moins de 40 ans représentent 39,1 % des praticiens.

## 1.4.3. Infirmiers(ères) (excepté les sages-femmes)

Tableau 5.12. Nombre d'infirmiers(ères) et nombre d'habitants par infirmiers(ères), Belgique-Wallonie-province de Liège, 2020

	Hommes	Femmes	Total	Nombre d'habitants par infirmier(ère)
Belgique	13 517	88 914	102 431	112
Wallonie	5 047	31 702	36 749	99
Province de Liège	1 423	8 759	10 182	109

Source : INAMI, calculs OSLg

→ En 2020, 10 182 infirmiers(ères) étaient recensé(e)s en province de Liège, parmi lequel(le)s 86,0 % sont des femmes. Cela correspond à 109 habitants par infirmier(ère). C'est légèrement plus favorable qu'en Belgique mais moins qu'en Wallonie.

# OFFRE DE SOINS ET DE SERVICES

## 2. Offre de services (y compris de soins)

L'offre de services telle que nous la présentons ici comprend l'accueil de la petite enfance, les centres de planning familial, les associations de santé intégrée, les services d'aides et soins à domicile et les services de santé mentale.

### 2.1. Accueil de la petite enfance

L'accueil de la petite enfance est un service important pour les jeunes couples avec enfant ou désireux d'en avoir. Dans une société où très souvent les deux parents travaillent, il est important de pouvoir disposer de places d'accueil suffisantes et de qualité.

Les données reprises dans le tableau ci-dessous comprennent l'ensemble des places d'accueil ayant reçu l'autorisation de fonctionnement de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), qu'elles soient subventionnées ou non et quelle que soit la structure d'accueil (en collectivité ou dans un cadre familial). Pour la Communauté germanophone, il s'agit de capacités réelles pour les crèches, et de nombre d'enfants accueillis pour les accueillantes [10].

Le Contrat de gestion 2013-2018 de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) prévoit que l'Office prépare et propose une réforme du secteur de l'accueil de la petite enfance dont les objectifs sont les suivants :

- permettre, pour la décennie à venir, la meilleure adéquation possible entre les besoins des familles et des enfants et les services rendus par le secteur au niveau pédagogique, social, culturel et économique ainsi qu'en matière de santé préventive et collective ;
- simplifier les procédures administratives tant pour les parents que pour les pouvoirs organisateurs, notamment par le recours aux nouvelles technologies ;
- garantir la pérennité des services et, par là, des places d'accueil [11].

**Le taux de couverture est le rapport entre le nombre total de places d'accueil préscolaire et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil. Le mode d'estimation de ce nombre d'enfants diffère pour les communes francophones et germanophones. Pour les communes francophones, il s'agit des enfants de 0 à 2,5 ans. Ceci tient compte du fait que les enfants ne fréquentent généralement pas un milieu d'accueil avant l'âge de 3 mois et entrent à l'école entre 2,5 et 3 ans. Pour les communes germanophones, il s'agit des enfants de 0 à moins de 3 ans. Ceci tient compte du fait que les enfants ne peuvent fréquenter l'école avant l'âge de 3 ans [12].**

La disponibilité de services d'accueil des jeunes enfants de 0 à l'âge de scolarisation obligatoire, financièrement abordables et de qualité, constitue une priorité de l'Union européenne. En 2002, le Conseil européen de Barcelone a fixé des objectifs dans ce domaine: « (...) les États membres devraient éliminer les freins à la participation des femmes au marché du travail et, compte tenu de la demande et conformément à leurs systèmes nationaux en la matière, s'efforcer de mettre en place, d'ici à 2010, des structures d'accueil pour 90 % au moins des enfants ayant entre trois ans et l'âge de la scolarité obligatoire et pour au moins 33 % des enfants âgés de moins de trois ans » [13].



## Chapitre 5 :

Tableau 5.13. Nombre de places d'accueil préscolaire et taux de couverture de l'accueil préscolaire, Wallonie-province de Liège, par arrondissement, 2020

		Nombre total de places d'accueil préscolaire	Taux de couverture (%)
Wallonie		35 187	37,9
Province de Liège		10 332	35,2
ARRONDISSEMENTS	Huy	1 156	41,7
	Liège	5 416	32,6
	Verviers	2 838	35,3
	Waremme	922	48,3

Source : ONE, Communauté germanophone, SPF Économie-DGS, calculs OSLg

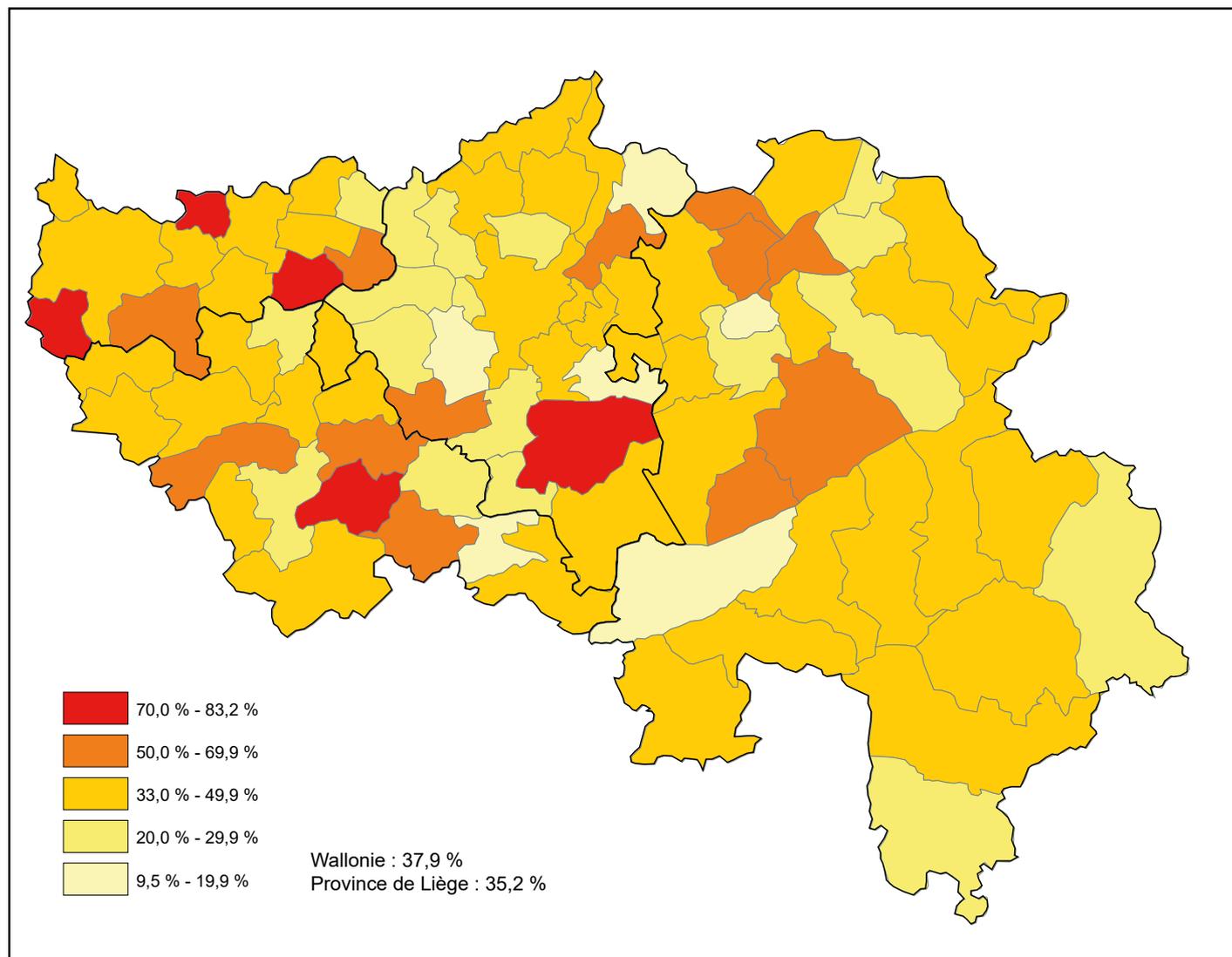
→ En 2020, la province de Liège comptait 10 332 places d'accueil préscolaire, ce qui correspond à un taux de couverture de 35,2 %. C'est au-dessus du taux de l'objectif de Barcelone qui préconise un taux de couverture de 33 %.

Avec une couverture de 32,6 %, l'arrondissement de Liège se situe juste en dessous de l'objectif de Barcelone.

Les trois autres arrondissements présentent des taux supérieurs à 33 %.

# OFFRE DE SOINS ET DE SERVICES

Carte 5.4. Taux de couverture de l'accueil préscolaire, par commune, province de Liège, 2019



Discretisation : manuelle

Source : ONE, Communauté germanophone, SPF Économie-DGS, calculs OSLg

→ Malgré un taux de couverture moyen de 35,2 % en province de Liège, la carte montre d'importantes disparités communales. Vingt-quatre communes présentent des taux de couverture inférieurs à 33 %, soit 28,6% des communes de la province. Les cinq communes présentant les taux de couverture les plus faibles sont Stoumont (9,5 %), Trooz (14,3 %), Dison (17,0 %), Hamoir (18,3 %) et Seraing (18,3%).

Cinq communes présentent des taux de couverture supérieurs à 70 %, à savoir Sprimont (70,7 %), Donceel (71,4 %), Wasseiges (73,2 %), Berloz (73,3 %) et Tinlot (83,2 %).

Il est à noter que certains enfants peuvent avoir leur lieu d'accueil dans une commune où ils ne sont pas domiciliés. Certaines communes qui ont un meilleur taux de couverture peuvent aussi « compenser » celles qui sont moins bien dotées.



# Chapitre 5 :

---

## 2.2. Centres de planning familial

Les professionnels des Centres de planning familial répondent à toutes les questions liées à la vie relationnelle, affective et sexuelle. L'accueil dans un Centre est gratuit tandis que les consultations sont payantes. Néanmoins la participation financière est adaptée en fonction de la situation de chacun ; le principe étant que le prix ne doit pas être un frein à la fréquentation d'un Centre [14].

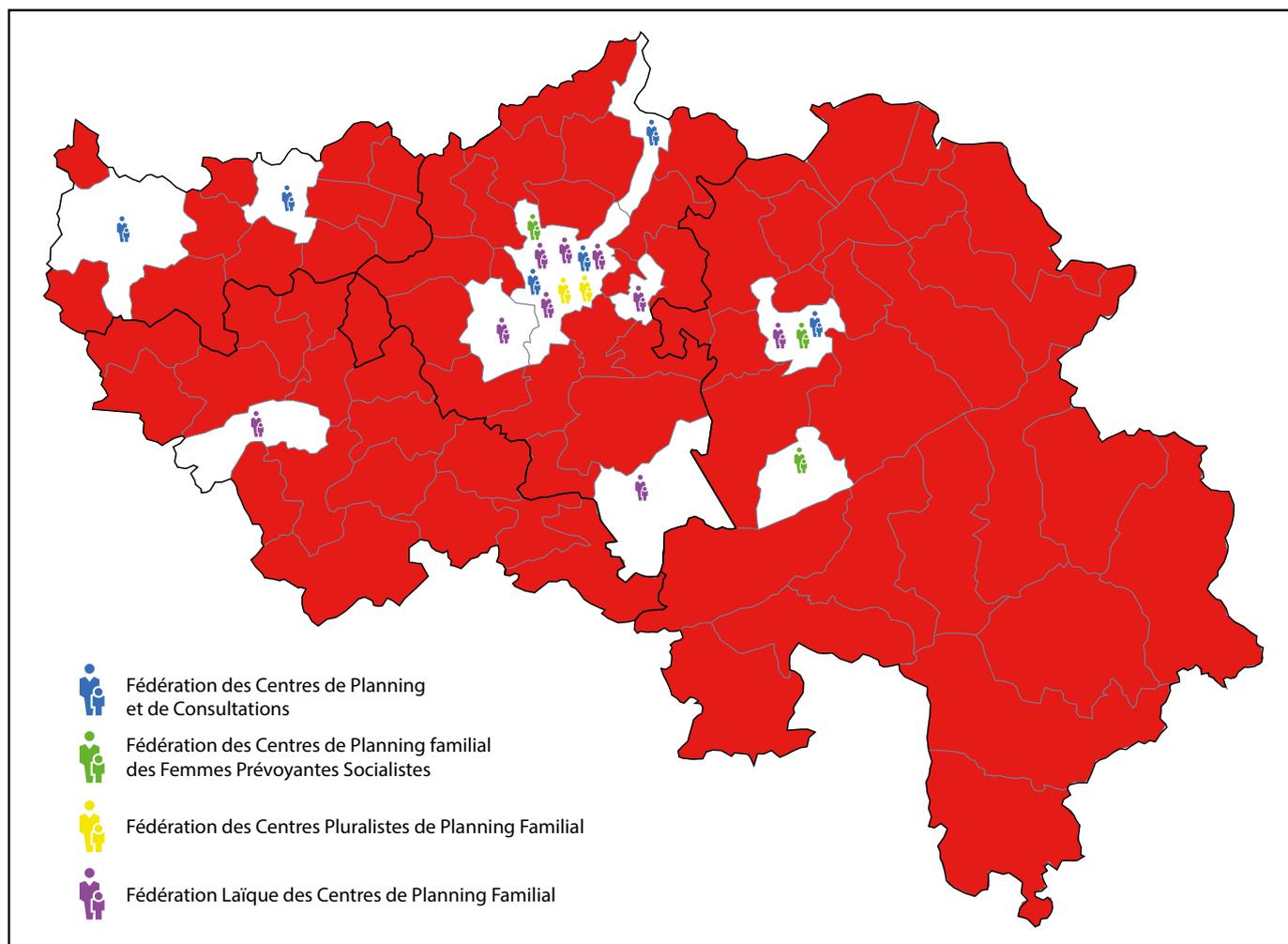
En Wallonie et à Bruxelles, les centres sont regroupés au sein de quatre Fédérations de Centres de Planning Familial ayant chacune leur autonomie :

- la Fédération des Centres de Planning et de Consultations (FCPC) : elle regroupe 18 implantations (centres et antennes) ;
- la Fédération des Centres de Planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS) : elle regroupe 17 centres dont 9 pratiquent l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), 2 sièges et Espace M. (lieu de dialogue, d'écoute et de prévention au cœur du quartier Sainte-Marguerite à Liège) ;
- la Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial (FCPPF) : elle regroupe 26 centres ;
- la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial (FLCPF) : elle rassemble 42 centres dont 22 pratiquent l'IVG [15].

De manière générale, on retrouve dans les centres de planning familial des professionnels de différents secteurs : médical, social, psychologique, juridique, de conseil conjugal, de sexologie et de médiation familiale. Ainsi, de nombreux sujets peuvent être abordés : la contraception, la grossesse, l'avortement, les infections sexuellement transmissibles, les difficultés conjugales, l'adolescence...

# OFFRE DE SOINS ET DE SERVICES

Carte 5.5. Répartition des Centres de planning familial, province de Liège, par commune, 2021



→ Il y a dix-huit centres de planning familial et deux antennes sur le territoire de la province de Liège. Il existe au moins un centre dans chaque arrondissement de la province. Aucun planning n'existe en Communauté germanophone.

## Pour La Fédération des Centres de Planning et de Consultations :

- Planning Estelle Mazy à Liège
- Planning le « 37 » à Liège
- Antenne de Planning familial R&M à Visé
- Infor'Couple à Verviers
- L'Oasis familiale à Hannut
- L'Oasis familiale à Waremme (antenne-décentralisation de l'Oasis familiale de Hannut)

## Pour la Fédération des Centres de Planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes :

- Planning FPS à Liège
- Planning FPS à Spa
- Planning FPS à Verviers

## Pour la Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial :

- Infor'Famille à Liège
- Infor'Femmes à Liège

## Pour la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial :

- Planning familial « Choisir Huy » à Huy
- Planning familial Ourthe-Amblève à Aywaille
- Planning familial de Fléron
- Le SIPS à Liège
- La Famille Heureuse à Liège
- Collectif contraception à Liège
- Centre Louise Michel à Liège
- Collectif contraception de Seraing
- La Famille Heureuse à Verviers



# Chapitre 5 :

---

## 2.3. Associations de santé intégrée

Les associations de santé intégrée (ASI) sont organisées par des ASBL ou des pouvoirs publics. Elles développent une offre de soins intégrée par des équipes qui prennent en compte le patient dans sa globalité, par des activités d'accueil personnalisé, de consultations médicales, paramédicales, psychologiques et sociales.

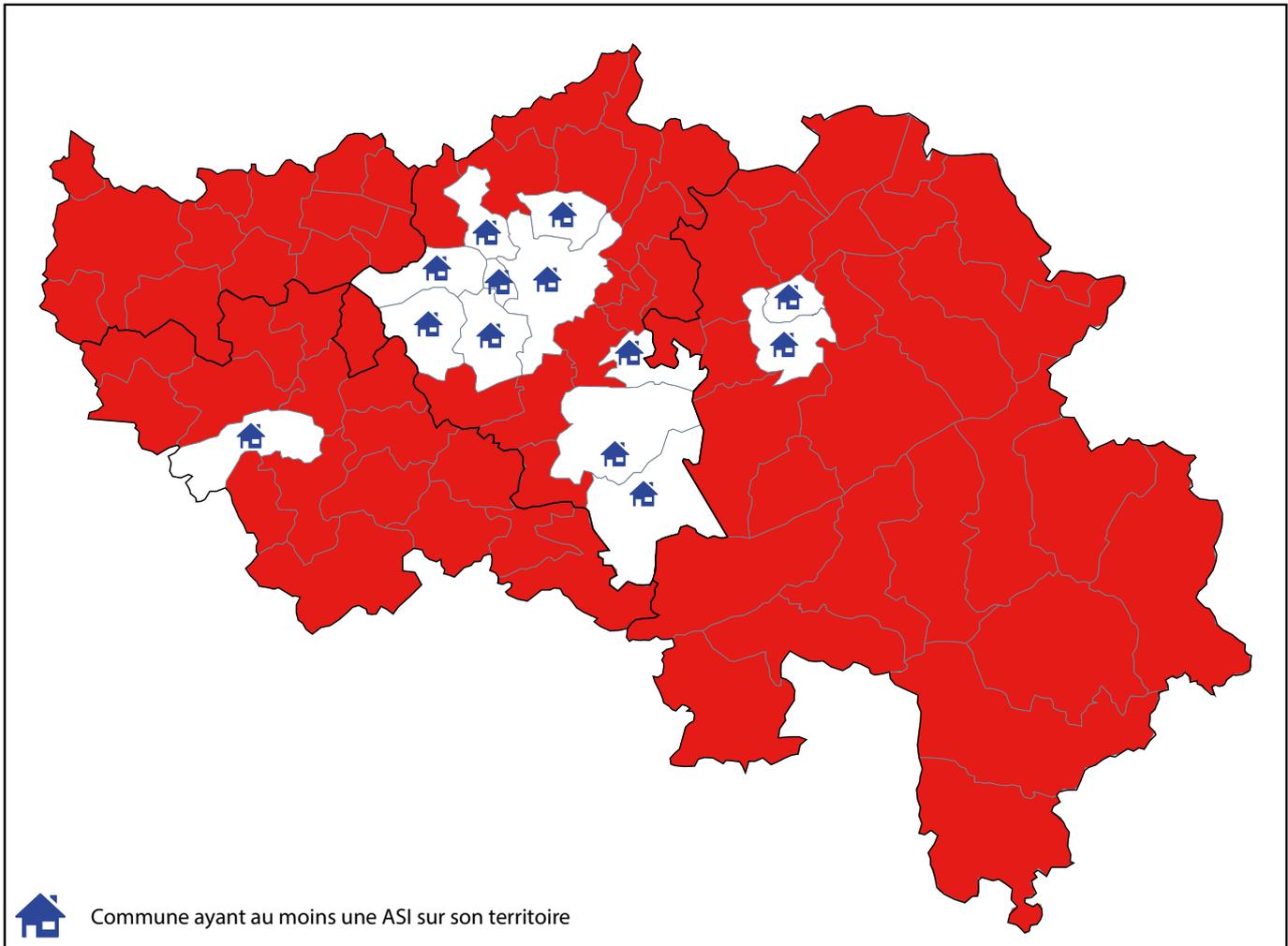
Elles développent un accueil personnalisé et travaillent dans le cadre d'une concertation d'équipe et avec le réseau local. Elles facturent leurs prestations à l'acte ou au forfait, selon la reconnaissance de l'INAMI en qualité de maison médicale. La reconnaissance comme maison médicale n'est pas un préalable obligé pour bénéficier de l'intervention de la Wallonie en qualité d'association de santé intégrée [16].

Une maison médicale est une association de santé intégrée regroupant des professionnels médicaux et paramédicaux dispensant des soins de première ligne. Son action vise une approche globale intégrant soins, démarches préventives et actions de promotion de la santé ; la santé y est considérée dans ses dimensions physique, psychique, sociale et culturelle.

Il existe plusieurs types de groupements de médecins, mais les maisons médicales telles que nous les abordons dans le Tableau de bord sont celles reconnues par la Fédération des maisons médicales et/ou agréées en ASI par la Région wallonne. La Fédération des Maisons Médicales a fêté ses quarante ans et regroupe plus de cent-vingt maisons médicales en Belgique francophone. Elle représente un mouvement pour une société plus solidaire, plus équitable et socialement juste [17].

# OFFRE DE SOINS ET DE SERVICES

Carte 5.6. Répartition des Associations de santé intégrée (agrées par la Région Wallonne) et des Maisons médicales (reconnues par la Fédération des Maisons médicales), province de Liège, par commune, 2020



Source : AVIQ ; [www.maisonmedicale.org](http://www.maisonmedicale.org)

→ En 2020, la province de Liège comptait trente-trois associations de santé intégrée (ASI). Sur l'ensemble de ces associations trois ne font pas partie de la Fédération des Maisons médicales.

Une maison médicale se situe dans l'arrondissement de Huy et trois dans l'arrondissement de Verviers.

Au niveau de l'arrondissement de Liège, onze se situent sur le territoire de la ville de Liège et huit sur celui de la ville de Seraing.

Aucune ne se situe dans l'arrondissement de Waremme.



# Chapitre 5 :

---

**Arrondissement de Huy :** Maison médicale « Cap Santé » à Huy

**Arrondissement de Liège :**

- Maison de santé ANS'emble à Ans
- Maison médicale « La Légia » à Ans
- Centre de santé de l'Amblève à Aywaille
- Maison médicale « Tournesol » à Flémalle
- Maison médicale « Aquarelle » à Grâce-Hollogne
- Maison médicale « L'Atoll » à Herstal
- « Médecine pour le peuple Asbl » à Herstal
- Maison médicale d'Angleur (Liège)
- Maison médicale « Le Cadran » à Liège
- Maison médicale rive Droixhe à Liège
- Le « Centre de Santé Intégré Hélios » à Liège
- Maison médicale « L'Herma » à Liège
- Maison médicale « Les Houlpays » à Liège
- Maison médicale Humilis ASBL à Liège
- Maison médicale du Laveu à Liège
- Maison médicale « La Passerelle » à Liège
- Maison médicale Antenne de Sclessin (Liège)
- Maison médicale Saint-Léonard à Liège
- Le « Centre de santé intégré de Tilleur » à Saint-Nicolas
- Maison médicale « Agora » à Seraing
- Le « Centre de Santé Intégré Bautista Van Showen » à Seraing
- Maison médicale de Jemeppe à Seraing
- Maison médicale Médecine pour le Peuple à Seraing
- Cabinet Medic'All à Seraing (Bonnelles)
- Maison médicale d'Ougrée à Seraing
- Maison médicale « Oxygène » à Seraing
- Maison médicale « Solidarités » à Seraing
- Centre de Santé Intégrée des Carrières à Sprimont
- Maison médicale de Trooz

**Arrondissement de Verviers :**

- Maison médicale « La Bulle d'Air » à Dison
- Maison médicale « Le Brasero » à Verviers
- Maison médicale « Mosaïque » à Verviers

# OFFRE DE SOINS ET DE SERVICES

## 2.4. Aides et soins à domicile

Les services d'aides aux familles et aux aînés interviennent au domicile du demandeur afin de favoriser le maintien et le retour à domicile, l'accompagnement et l'aide à la vie quotidienne des personnes isolées, âgées, handicapées, malades et des familles en difficulté. Ils agissent en concertation avec l'environnement familial et de proximité. Les services offerts ont notamment pour objectif de stimuler la personne aidée afin de maintenir au maximum son autonomie. Ces services emploient des aides familiales et des aides seniors qui interviennent au domicile de personnes qui en ont fait la demande et qui vivent une incapacité d'accomplir des actes de la vie journalière. Cette assistance (soins d'hygiène, courses, tâches ménagères, distribution de repas...) permet ainsi, soit le maintien à domicile des aînés ou handicapés, soit aux familles de surmonter certaines difficultés liées à des problèmes de santé ou des problèmes sociaux [18].

Il existe de nombreuses formes d'aide à domicile et les organismes qui les proposent sont multiples. En Wallonie, on retrouve notamment la Fédération d'Aides & Soins à Domicile (ASD) qui dispose de vingt-cinq centres en Wallonie, à Bruxelles et en Communauté germanophone [19]. La Fédération des Centres de Services à Domicile (FCSD) qui regroupe huit CSD (Centrale de Services à Domicile) et sept services associés [20]. La Fédération Wallonne de Services d'Aide à Domicile (FEDOM) qui est un regroupement de services d'aide à domicile agréés et subventionnés par la Région wallonne et qui compte onze services dont les activités couvrent l'ensemble du territoire wallon [21]. On y retrouve notamment l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) qui déploie son activité sur cent-quatorze communes rurales de Wallonie au travers de six antennes régionales [22].

## 2.5. Services de santé mentale ambulatoire

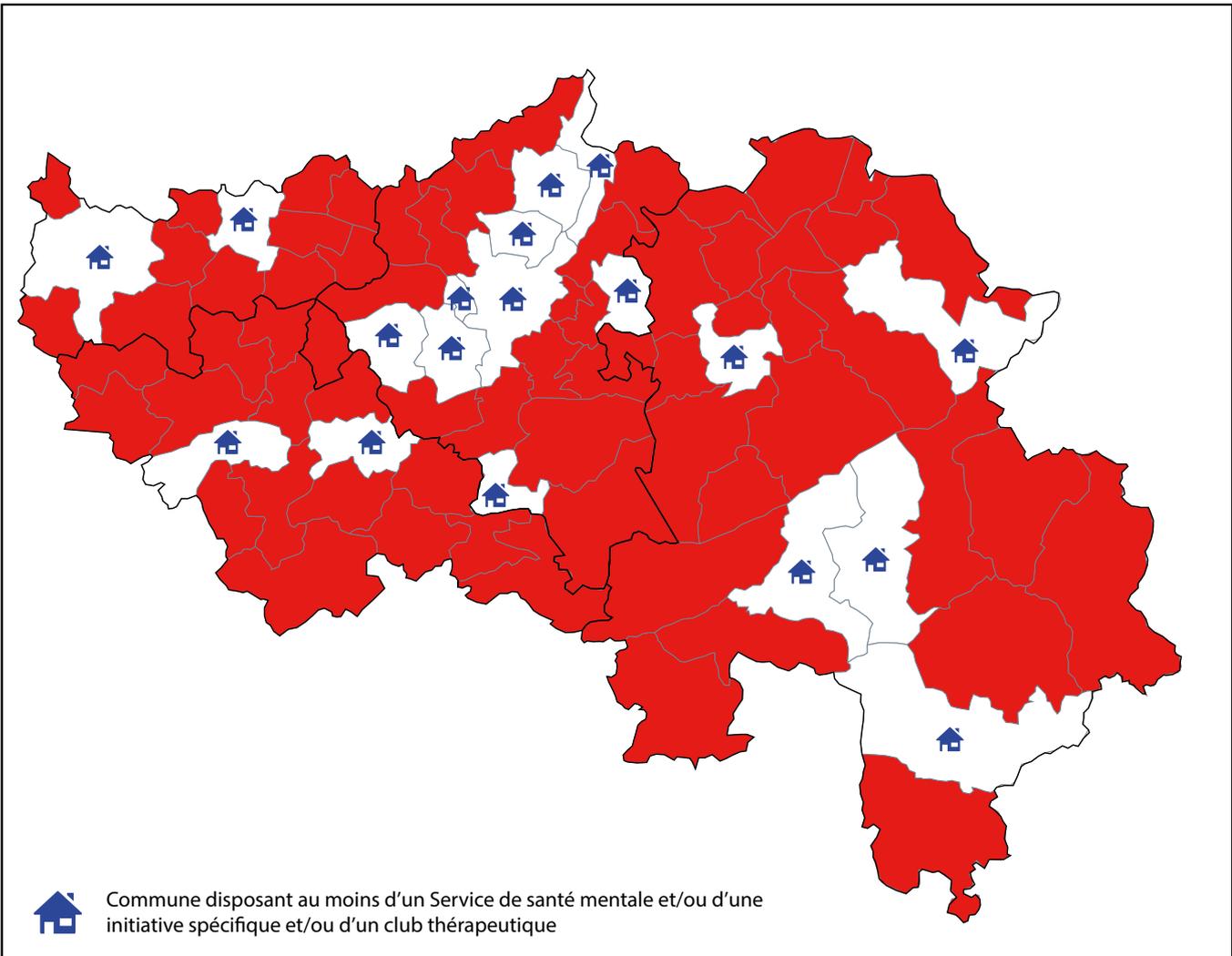
Les services de santé mentale sont des structures ambulatoires qui, par une approche pluridisciplinaire, répondent aux difficultés psychiques ou psychologiques de la population. Leurs missions sont notamment : l'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques, l'organisation de la réponse par la pose du diagnostic et l'instauration d'un traitement psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial.

Lorsqu'ils sont agréés par la Région wallonne, ils peuvent aussi développer une ou plusieurs initiatives spécifiques à destination d'une population déterminée ou une approche méthodologique particulière ou enfin, créer un atelier thérapeutique. Celui-ci est un lieu d'accueil et d'activités ayant pour objectif de permettre à des usagers souffrant de troubles psychiatriques ou psychologiques sévères ou chroniques, de se stabiliser au fil du temps ou d'accéder aux soins [23].



# Chapitre 5 :

Carte 5.7. Répartition des services de santé mentale, province de Liège, par commune, 2020



Source : [www.cresam.be](http://www.cresam.be)

→ La province de Liège compte vingt-neuf Services de santé mentale (SSM) généralistes agréés pour adultes. Parmi ces services, vingt-cinq proposent également des prises en charge pour des enfants et des adolescents. Un Service de santé mentale de Liège est agréé pour organiser une offre de soins spécifique pour les enfants et adolescents.

Quatorze initiatives spécifiques agréées sont rattachées à un SSM :

- une équipe avec un projet lié à la petite enfance (lien parents-enfant de 0 à 3 ans) ;
- cinq équipes « Assuétudes » ;
- une équipe « Exil » ;
- quatre équipes AICS (Auteurs d'infractions à caractère sexuel) ;
- deux équipes « Personnes âgées » ;
- une équipe ouverte aux situations de « Handicap mental », personnes avec des difficultés intellectuelles.

Trois clubs thérapeutiques sont également organisés par des SSM.

La répartition de l'ensemble de ces services (services généralistes adultes/enfants, initiatives spécifiques et clubs thérapeutiques) sur les arrondissements est la suivante : Huy 6,4 %, Liège 63,8 %, Verviers 23,4 % et Waremme 6,4 %.

La ville de Liège présente 34,0 % de l'offre et celle de Verviers 12,8 %. La Communauté germanophone dispose de deux SSM, un à Eupen et l'autre à Saint-Vith.

## 3. Bibliographie

1. Cès S, Baeten R. *Inequalities in access to healthcare in Belgium*. Brussels : European Social Observatory ; July 2020, 184 p.  
Consultable sur : [http://141.94.22.255/ose\\_static/files/publication/health/2020\\_Ces\\_Baeten\\_NIHDI\\_Inequalities\\_access\\_care\\_Report\\_EN.pdf](http://141.94.22.255/ose_static/files/publication/health/2020_Ces_Baeten_NIHDI_Inequalities_access_care_Report_EN.pdf)
2. Jacques S. *Indicateurs de performance clinique hospitalière. Études empiriques basées sur les données médico-administratives belges*. Université de Liège ; 2012-2013.  
Consultable sur : [http://bictel.ulg.ac.be/ETD-db/collection/available/ULgetd-10152013-170522/unrestricted/These\\_Jessica\\_Jacques.pdf](http://bictel.ulg.ac.be/ETD-db/collection/available/ULgetd-10152013-170522/unrestricted/These_Jessica_Jacques.pdf)
3. Crommelynck A, Degraeve K, Lefèbvre D. *L'organisation et le financement des hôpitaux*. Fiche-info 253, supplément à Mutualité Chrétienne-Informations ; 2013.
4. Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement de Belgique. *Données phares dans les soins de santé Hôpitaux généraux*. SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement ; édition 2019.  
Consultable sur : [https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth\\_theme\\_file/donnees\\_phares\\_soins\\_de\\_sante\\_hg\\_v07.pdf](https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/donnees_phares_soins_de_sante_hg_v07.pdf)
5. Agence pour une Vie de qualité. *Portail santé - Soins hospitaliers*. AViQ.  
Consultable sur : <http://sante.wallonie.be/?q=sante/soins-hospitaliers/dispositifs/etablissements-psychiatriques>
6. Agence pour une Vie de qualité. *Portail santé - Les Aînés*. AViQ.  
Consultable sur : <http://sante.wallonie.be/?q=aines/dispositifs/maison-de-repos-et-de-soins>
7. Observatoire de la Santé de la Province de Luxembourg. *Médecine générale en province de Luxembourg. Résultats de l'enquête descriptive sur les conditions d'exercice et de pratique des médecins généralistes 2016*. Rapport d'enquête. Arlon ; 2017.
8. Agence pour une Vie de qualité. *Portail santé-Soins ambulatoires*. AViQ.  
Consultable sur : <http://sante.wallonie.be/?q=node/4524>
9. Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement de Belgique. *Professionnels de la santé : enregistrés et/ou actifs*. SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement ; 2019.  
Consultable sur : <https://www.health.belgium.be/fr/sante/professions-de-sante/statistiques-et-planning/professionnels-de-la-sante-enregistres-etou>
10. Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique. *Nombre de places d'accueil préscolaire. Métadonnées*. Iweps-WalStat ; Novembre 2020.  
Consultable sur : [https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau\\_agre=C&theme\\_id=8&indicateur\\_id=243800&sel\\_niveau\\_catalogue=T&ordre=0](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=8&indicateur_id=243800&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0)
11. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 novembre 2013 portant approbation du contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2013-2018. Bruxelles ; 14 novembre 2013.  
Consultable sur : [https://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/PRESENTATION/aspects\\_juridiques/structure\\_ONE/Contrat-de-gestion-2013-2018-avenant21.pdf](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRESENTATION/aspects_juridiques/structure_ONE/Contrat-de-gestion-2013-2018-avenant21.pdf)
12. Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique. *Définition Taux de couverture accueil préscolaire*. Iweps-WalStat ; Novembre 2020.  
Consultable sur : [https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau\\_agre=C&theme\\_id=8&indicateur\\_id=243900&sel\\_niveau\\_catalogue=T&ordre=0](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=8&indicateur_id=243900&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0)



## Chapitre 5

13. Union européenne. *Objectifs de Barcelone, Le développement des services d'accueil des jeunes enfants en Europe pour une croissance durable et inclusive*. UE ; 2013.
14. Portail des Centres de Planning Familial en Wallonie et à Bruxelles. *Les centres de planning familial Qui sommes-nous ?*. Consultable sur : <http://www.loveattitude.be/qui-sommes-nous>.
15. Le Wiki wallon pour l'information des personnes handicapées. *Centres de planning familial*. Consultable sur : <https://wikiwiph.aviq.be/Pages/Centres-de-planning-familial.aspx>
16. Portail de l'Action sociale en Wallonie. *Associations de santé intégrée*. Wallonie service public SPW. Consultable sur : <http://socialsante.wallonie.be/?q=sante/soins-ambulatoires/dispositifs/associations-sante-integree>
17. Fédération des maisons médicales. *Maison médicale, le centre de santé intégrée*. Consultable sur : <http://www.maisonmedicale.org/-Brochures-.html>
18. Agence pour une Vie de qualité. *Portail santé-Services d'aide aux familles et aux aînés*. AViQ. Consultable sur : <http://sante.wallonie.be/?q=famille/dispositifs/services-aide-aux-familles-et-aux-personnes-agees>
19. Fédération d'Aide & Soins à Domicile. *Nos ASD*. ASD. Consultable sur : <https://federation.aideetsoinsadomicile.be/fr/nos-asd>
20. Fédération des Centres de Services à Domicile. *Fédération-Historique*. FCSD. Consultable sur : <https://www.fcsd.be/fr>.
21. Fédération wallonne de services d'aide à domicile. *Liste des services-Membres*. FEDOM. Consultable sur : <https://www.fedom.be/>
22. Aide à Domicile en Milieu Rural. *Qui sommes-nous ?* ADMR. Consultable sur : <https://www.admr.be/fr/qui-sommes-nous>
23. Portail de l'Action sociale en Wallonie. *Soins ambulatoires*. Wallonie service public SPW. Consultable sur : <http://socialsante.wallonie.be/?q=sante/soins-ambulatoires/dispositifs/sante-mentale-ambulatoire>